

Mamoudzou, le 15 avril 2020

MAYOTTE, Département où la dengue tue plus que le coronavirus Covid-19 !

Après un mois depuis l'apparition de la maladie liée au Covid-19, au 15 avril 2020, Mayotte comptabilise 221 patients testés positifs et 3 décès. Malheureusement, l'arrivée de la pandémie sur le département a complètement fait oublier l'échec total de la politique publique sanitaire de l'Etat sur la gestion de l'épidémie de la dengue toujours en cours à Mayotte.

En effet, le territoire de Mayotte traverse une crise épidémiologique de la dengue depuis plusieurs mois, qui échappe complètement au contrôle des autorités sanitaires.

Malgré le passage au niveau 4 du plan épidémiologique sur la dengue par le Préfet du Département, aucun effet n'est ressenti par la population sur le dispositif déployé. A croire les témoignages de la population, très probablement plus de la moitié des habitants du territoire aurait attrapé le virus de la dengue. Alors que Mayotte compte dix fois plus de patients dépistés positifs à la dengue par rapport au Covid-19 et une dizaine de décès reconnue liée à l'épidémie, la détresse de la population passe sous silence.

Face à l'ignorance de la gravité de la situation, nous réitérons notre demande de mobilisation générale de l'ensemble de moyen disponible sur l'île afin de combattre réellement les deux épidémies qui traumatisent la population actuellement.

Dans cette situation gravissime, afin de lutter contre les deux virus, notre organisation syndicale SUD Santé Sociaux demande les mesures d'urgence suivantes et les moyens financiers qui vont avec :

- Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gels, masques, surblouses, visières, combinaison de protection intégrale), les respirateurs, les tests de dépistage, et tout autres traitements et matériels indispensables,
- Un plan de dépistage massif de la population, plus particulièrement tous les sujets présentant des symptômes, et l'ensemble des cas contacts,
- Une transparence totale sur la gestion de la crise de la dengue et une publication de bulletin journalier de l'épidémie, au même titre que le Covid-19,
- Pour la santé, le social et le médicosocial : Recrutement immédiat et sous statut de personnels supplémentaires et réouverture de toutes les places et les lits nécessaires, maintien des salaires et des rémunérations pour toutes les absences liées à la crise sanitaire,
- Pour les entreprises et les services publics : Mise à l'arrêt de tous les secteurs non vitaux, non nécessaires pour lutter contre l'épidémie. Maintien intégral des salaires et revenus pour tous et toutes les salarié-es. Interdiction des licenciements et de sanctions contre celles et ceux qui utilisent le droit de retrait. Exemption du travail, sans perte de salaire, pour tous les salarié-es considéré-es comme vulnérables.
- Mesures exceptionnelles pour garantir le maintien des revenus pour les précaires, et un plan de sauvegarde des entreprises.
- Pour la prévention, nous demandons une mise en place de cellule de contrôle d'hygiène et sécurité sanitaire liée à cette crise, et une campagne de désinfection de tous les bâtiments et secteurs sensibles.

Nous dénonçons fermement la mise en danger des professionnels et bénévoles qui exercent sans moyens de protection, en contact de la population et des lieux sensibles. Nous exigeons la mise à disposition des équipements de protections à tous les agents qui travaillent en cette période difficile.